

Département de l'Aude

Arrondissement de
CarcassonneDomaine : 8 – domaine de
compétences par thèmesSous-domaine : 8.1 –
enseignementObjet : tarifs services
périscolaires 2025 - 2026Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13Date de convocation :
12/06/2024Date de publication de la
présente délibération :La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, Régis, QUINTA, RIVIERE Philippe.

Excusées : BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie Mr ROGER Robert, PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : GILIS Frédéric

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des services scolaires en vigueur à savoir :

	Tarifs scolaires 2024/2025
Garderie périscolaire par mois	Forfait : 36 € / 1 enfant ; 48 € / 2 enfants ; 54 € / 3 enfants ; 58 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4,00 €/enfant pour 1 fois ; 6,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû.
Cantine scolaire	3,60 € le repas enfant ; 6,00 € le repas adulte (majoré)
T.A.P. par trimestre	27 € / 1 enfant ; 35 € / 2 enfants ; 39 € / 3 enfants et plus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'évolution de l'indice de la consommation,

Vu la délibération n° 2024-26 relative aux tarifs des services scolaires pour l'année 2024/2025,

Vu les bilans des exercices précédents de chacun des services,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide les tarifs suivants pour l'année scolaire à venir :

	Tarifs scolaires 2025/2026
Garderie périscolaire par mois	Forfait : 36€ / 1 enfant ; 48€ / 2 enfants ; 54€ / 3 enfants ; 58 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4.00€/enfant pour 1 fois ; 6.00€/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû.
Cantine scolaire	3.80€ le repas enfant ; 6€ le repas adulte (majoré)
T.A.P. par mois	10€/ 1 enfant ; 12€ / 2 enfants ; 13€/ 3 enfants et plus

Pour :7 ;Abstentions : 2 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 18/06/2025

2025 - 21